

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

La MRC de Matawinie souhaite promouvoir l'acériculture sur le territoire public intramunicipal

Rawdon le 28 juillet 2021 – À la suite de l'annonce des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) concernant l'émission de 7 millions de nouvelles entailles pour la récolte 2022, la MRC de Matawinie désire inciter les acériculteurs et futurs acériculteurs à explorer le potentiel acéricole disponible sur le territoire public intramunicipal. Toute personne intéressée par le développement d'un projet d'exploitation acéricole est invitée à consulter le site Internet des Producteurs et Productrices acéricoles du Québec pour connaître les démarches nécessaires à l'obtention d'un contingent.

Qu'est-ce qu'un TPI ?

Le territoire public intramunicipal, souvent appelé TPI, est un territoire public, situé dans les limites municipales, sur lequel aucune garantie d'approvisionnement n'a été octroyée à une entreprise de transformation du bois. Actuellement, le TPI est composé de 6 772 hectares, répartis en plusieurs blocs et parcelles de différentes tailles à travers 10 municipalités de la MRC de Matawinie. On y retrouve principalement du territoire boisé, sur lequel il existe près d'une centaine de droits comme des baux de villégiature, des permis d'exploitation acéricole, des sentiers de randonnées ou des sablières et gravières.

Priorité à l'acériculture

La vision de la MRC de Matawinie pour ce territoire est de le mettre en valeur en respectant le milieu naturel et habité, tout en priorisant le développement de l'acériculture, de la villégiature et du récréotourisme, afin de contribuer au développement socioéconomique durable des municipalités de la Matawinie. C'est pourquoi plus de 70 % du TPI s'est vu attribuer une vocation acéricole au plan d'aménagement intégré, lequel est disponible pour consultation en ligne au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>. Sur cette vocation acéricole, toute mise en valeur devra maintenir ou améliorer le potentiel acéricole et permettre de l'exploiter.

Municipalités	Superficie de TPI sous vocation acéricole (ha)
Chertsey	1 230
Entrelacs	48
Notre-Dame-de-la-Merci	354
Rawdon	852
Saint-Alphonse-Rodriguez	88
Saint-Damien	0*
Saint-Donat	2 051
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	58
Saint-Michel-des-Saints	59
Saint-Zénon	211

**Bien que le TPI de la municipalité de Saint-Damien soit sous vocation faunique, le développement du potentiel acéricole y demeure possible.*





En 2017, la MRC de Matawinie a fait évaluer le potentiel acéricole sur son territoire et les zones les plus prometteuses ont fait l'objet d'étude de terrain. À ces endroits, non seulement le potentiel est-il confirmé, mais les données relevées par un professionnel sont disponibles afin de faciliter le dépôt de demandes. Pour les consulter, rendez-vous au lien suivant, dans la section « Études et évaluations » : <https://foretlanaudiere.org/information/documents/>

À propos de la MRC de Matawinie :

Entreprenante de nature, la Matawinie mise sur un développement économique respectueux de la qualité de vie de ses résidents et la préservation de ses paysages soutenant les valeurs écologiques qu'elle défend. La MRC de Matawinie est une organisation proactive qui offre une multitude de services à ses municipalités et ses citoyens grâce à une équipe de professionnels aguerris et guidés par la concertation des élus. En Matawinie, la fierté du sentiment d'appartenance est majeure et le sceau 100 % Matawinie en est une illustration. Pour découvrir la Matawinie : mrcmatawinie.org.

- 30 -

Source : Félix Nadeau Rochon, directeur adjoint
Service d'aménagement
MRC de Matawinie
450 834-5441
fnrochon@matawinie.org

